

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil VINGT CINQ  
Le 18 décembre 2025 à 19h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 11 décembre 2025

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, Mme CHATRE Murielle, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCACHE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 36 Nombre de votants : 41

Excusés : Mme FEJARD Carole, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. GODINOT Alain remplacé par Mme CHATRE Murielle, M. DURUUIS Pascal

Pouvoirs : Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, M. HERTZOG Etienne à M. GROSDENIS Henri, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. BERTHELIER Bruno, M. DURUIS Pascal à M. VALORGÉ René.

Election d'un secrétaire de séance : M. DESBENOIT Bernard (Nandy)

N°2025/N°224

**OBJET : CENTRE AQUATIQUE - AVENANT N°1 LOT 7 « LA SERRURERIE »**

Monsieur le Président rappelle que la collectivité a conclu un marché de travaux relatif au à la construction d'une piscine intercommunale, notifié le 3 juillet 2023, divisé en 20 lots pour un montant global de 9 097 564,45 € HT.

Le lot n°7 concerne « la serrurerie » et a été attribué à la société VERVAS METAL, pour un montant initial :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 94 964,96 € HT

Montant TTC : 113 957,95 € TTC

Sans atteindre à la qualité des prestations, le projet fait l'objet d'une réévaluation des besoins. Il a été décidé d'ajouter un habillage en inox pour cacher la tuyauterie d'alimentation haute des douches et de réaliser un emmarchement au niveau de la sortie en toiture au R+1. Par ailleurs, des couvertines en tôle aluminium prélaquée seront réalisées sur le mur acoustique de l'entrée et le muret du pédiluve et un potelet de protection de l'entrée, au niveau du mur béton. Ces éléments seront de couleur RAL 7022.

Ainsi, l'ensemble de ces modifications entraîne les conséquences suivantes sur le montant des prestations :

- Au niveau de l'habillage en inox pour cacher la tuyauterie d'alimentation haute des douches :  
Plus-value de 770.00 € HT ;
- Au niveau de l'emmarchement au niveau de la sortie en toiture au R+1 :  
Plus-value de 840.00 € HT.
- Au niveau de la couverture du muret pédiluve :  
Plus-value de 472.00 € HT.
- Au niveau de la couverture du mur acoustique de l'entrée :  
Plus-value de 645.00 € HT.
- Au niveau du potelet de protection de l'entrée :  
Plus-value de 130.00 € HT.

Soit au total une plus-value de 2 857.00 € HT.

Considérant l'article R2194-8 du code de la commande publique : « Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Le présent avenant est conforme aux dispositions réglementaires précitées en ce sens que les modifications prévues représentent 3.00% d'augmentation au regard du montant initial du marché.

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Montant de l'avenant :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 2 857.00 €

Montant TTC : 3 428.40€

% d'écart introduit par l'avenant : 3.00% d'augmentation au regard du montant initial du marché

Nouveau montant du marché public :

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 97 821.96 €

Montant TTC : 117 386.35 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- approuve l'avenant n°1 du marché de construction d'une piscine intercommunale – lot n°7 « serrurerie », relatif à la modification non substantielle des prestations entraînant une plus-value de 2 857.00 € HT,
- autorise M le Président à signer ledit document ainsi que tous les autres documents afférents,
- dit que la dépense est inscrite au budget d'investissement de la Piscine nouvelle.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Nandax  
M Bernard DESBENOIT

Le Président de la Communauté  
De Communes  
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20251218-DELIB2025-224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2025
Publication : 23/12/2025

